

[Text]

week on which we could have perused the letter. Some senators came in this morning. I received this letter a couple of minutes before this committee meeting began. Although it may have been sent to everybody, it might not have reached its destination on time.

Mr. Thacker: I will read the letter, Mr. Chairman.

We are prepared to consider some amendments to Bills C-18 or C-19 to ensure that Parliament and the public are adequately informed about the number of accidents in all modes of transportation including trucking.

However, the Minister of Transport and I are not able to accept three other amendments being considered by your Committee. Before commenting on them in some detail, I would like to indicate, by way of background, why we take this view.

As I informed you last Wednesday, this transportation legislation is the result of:

- extensive studies and hearings over the past ten years by such bodies as the Economic Council of Canada, the Canadian Transport Commission, the Canadian Council of Motor Transport Administrators, and special provincial commissions;

- extensive consultation for a full year with shippers, carriers, consumer groups, Provinces and others based on the Government's "Freedom to Move" White Paper issued in July 1985;

- three sets of hearings across the country and in Northern Canada by the House of Commons Standing Committee on Transport in 1985, 1986 and 1987 (for example, 194 witnesses were heard by the House of Commons Standing Committee on Transport on the Freedom to Move policy);

- four federal-provincial Conferences of Ministers of Transport;

- the review by the House Transport Committee of 409 submissions on Bills C-18 and C-19 during eleven weeks of considerations; and

- 30 days of debate in the House of Commons.

As a result, this legislation is a delicately balanced package, involving compromises among all participants. To change one key component will be strongly objected to by various parties and will lead to pressure to either undo these changes or to make other adjustments elsewhere in the legislation.

Three amendments now being considered by some members of the Senate Transport Committee will cause the government, several provinces and/or most shippers a significant amount of difficulty. First, I believe that con-

[Traduction]

congé férié en Ontario, nous n'avions qu'hier pour en prendre connaissance. Certains sénateurs ne sont rentrés au travail que ce matin. Personnellement, je n'ai reçu cette lettre que quelques minutes avant le début de la séance de ce matin. Même si la lettre a été envoyée à tout le monde, elle n'est peut-être pas arrivée à destination à temps.

M. Thacker: Je vais en faire lecture, monsieur le président.

Nous sommes prêts à examiner la possibilité d'apporter certaines modifications aux projets de loi C-18 et C-19 pour faire en sorte que le Parlement et le public soient suffisamment informés du nombre d'accidents qui surviennent dans les différents modes de transport, dont le camionnage.

Le ministre des Transports et moi-même ne sommes toutefois pas en mesure de souscrire aux trois autres modifications examinées par votre Comité. Avant de les commenter en détail, j'aimerais rappeler les faits qui nous ont amené à prendre cette position.

Comme je vous l'ai indiqué mercredi dernier, ces projets de loi sur les transports sont le résultat:

- de longues études et audiences menées au cours des dix dernières années par des organismes comme le Conseil économique du Canada, la Commission canadienne des transports, le Conseil canadien des administrateurs de transports motorisés et de certaines commissions provinciales spéciales;

- d'une année entière de consultations auprès des expéditeurs, des transporteurs, des groupes de consommateurs, des provinces et d'autres intervenants, à partir du livre blanc "Aller sans entrave" publié par le gouvernement en juillet 1985;

- de trois séries d'audiences tenues dans l'ensemble du pays de même que dans le Nord par le Comité permanent des transports de la Chambre des communes en 1985, 1986 et 1987 (ainsi, le Comité a entendu 194 témoins se prononcer sur la politique énoncée dans le livre blanc);

- de quatre conférences fédérales-provinciales des ministres des Transports;

- de l'examen par le Comité des transports de la Chambre des communes de 409 mémoires sur les projets de loi C-18 et C-19 au cours de onze semaines d'audiences; et

- de 30 jours de débats à la Chambre des communes.

Ainsi, ces projets de loi représentent un fragile équilibre qui a exigé des compromis de la part de tous les intervenants. Toute tentative en vue d'en changer un élément important sera vivement combattue par les différentes parties et donnera lieu à des pressions afin d'empêcher la mise en œuvre de ces changements ou d'obtenir d'autres réaménagements ailleurs dans lesdits projets de loi.

Trois modifications actuellement étudiées par certains membres du Comité sénatorial des transports vont occasionner au gouvernement, à plusieurs provinces et à la plupart des expéditeurs une somme considérable de diffi-